

▼ NUMÉRO SPÉCIAL VŒUX

Le lundi 8 janvier 2019, le maire, Pierre Faure présentait aux côtés de son équipe municipale ses vœux aux habitants et aux personnalités.

Voici dans son intégralité le texte du discours prononcé par Pierre Faure (pages 1 à 6).

En pages 7 et 8 vous trouverez des informations sur la mobilité, la crèche, le grand débat national.

Mesdames, Messieurs, chers amis, merci à vous d'être présents ici ce soir, à nos côtés.

C'est avec une grande joie que le conseil municipal vous accueille en ces lieux pour une cérémonie que je souhaite toujours la plus conviviale et la plus chaleureuse possible. Et, en cette période quelque peu troublée, nous en avons vraiment besoin.

Je commence mon propos en vous disant que notre village devrait changer de physionomie en 2019. Mais n'ayez crainte il n'y aura pas de tour de 10 étages ni de centre commercial... ! En revanche nous allons prendre tout particulièrement soin du cœur de village car, après un long délai d'instruction, nous entrons maintenant dans le concret de son aménagement et de sa rénovation.

Ainsi, dans un premier temps, le mur en contre-bas du jardin de l'ancienne cure, sera démonté. Vous l'avez constaté, il était devenu fragile et ne permettait plus d'utiliser le jardin pour des raisons de sécurité. Et, quitte à refaire ce mur, il nous a semblé important d'intégrer également la sécurisation de la circulation piétonne du cœur du village.

Vous le savez tous, la route qui traverse notre centre bourg, dans sa portion école - salle polyvalente est très empruntée par les piétons, notamment par les enfants. C'est pourquoi nous avons décidé de décaler en retrait ce mur d'un mètre et de prévoir une liaison piétonne à l'écart de la route. Ce chantier débutera dans le courant du 1^{er} semestre et nous ferons en sorte qu'il perturbe le moins possible la circulation. Nous vous tiendrons bien sûr informés par voie d'affichage ainsi que sur le site de la mairie. Vous pourrez de la sorte prendre les dispositions nécessaires pour vos déplacements.

Ensuite, dès que le mur sera construit, nous entrerons dans l'opération « cœur de village » proprement



dite, qui prévoit le réaménagement complet du centre bourg. Ces travaux concerneront le parking du marché, l'aménagement des espaces voisins avec l'installation de bancs et la suppression des places de parking devant l'église au profit de la mise en place de garages à vélos. Pour parachever ces réalisations, des arbres aux essences adaptées au changement climatique seront plantés. Ce chantier d'ampleur est financé conjointement par la Métropole et la commune. Je reviendrai sur ce point un peu plus loin.

Par ailleurs, la construction du four à pain doit démarrer cette année et contribuera aussi à rendre notre cœur de village plus convivial et attractif. A ce propos je rappelle que ce chantier est mené par un collectif d'habitants très motivés et qui auront à cœur de faire du beau et du traditionnel.

Pour conclure sur les grands travaux, je me dois d'évoquer la deuxième tranche du terrain multisports et du parking sous le terrain de boules. Cette seconde phase de travaux finalisera l'ensemble de ce bel équipement qui prévoit la construction d'un nouveau bâtiment qui jouxtera les vestiaires actuels. Comprenons que cette extension permettra la mise à disposition des usagers de vestiaires supplémentaires et surtout d'une salle de réunion. J'espère d'ores et déjà que vous avez pu profiter de ce terrain multisports qui devrait vous donner l'envie de renouer avec les sports de plein air, cela en toute sécurité.

En 2019 nous apporterons également quelques modifications, certes un peu moins visibles, pour le confort acoustique de la cantine, de la salle polyvalente et de la salle du conseil municipal avec la pose de dispositifs et matériaux d'amélioration des performances phoniques. Vous en conviendrez, les nuisances par le bruit correspondent à une réalité et ceux qui fréquentent ces locaux ne me diront pas le contraire.

Enfin, des travaux de remplacement de portes seront effectués dans la salle polyvalente, suivis de l'installation de dalles de plafond. Une réfection des peintures murales et du sol en mairie est également prévue.

Ajoutons à tout cela la mise en œuvre de bien d'autres projets mais que je ne développerai pas ici. Je citerai seulement au passage la création d'une piste forestière sur les flancs du Néron, le travail d'entretien de nos chemins communaux par les jeunes de l'établissement d'insertion « Le Chemin », la réfection de la peinture de la crèche, la fin du travail d'archivage des documents administratifs de la mairie... Bref, un ensemble d'actions dont nous vous parlerons dans nos prochains bulletins municipaux.

Je vous indique que nous allons engager cette année la phase d'étude et de demandes de subvention sur l'accessibilité à l'église et au cimetière pour les personnes à mobilité réduite. Nous souhaitons répondre ainsi aux exigences de la législation en vigueur. Puisque j'évoque ici le cimetière je souhaite préciser qu'une nouvelle série d'urnes funéraires sera bientôt installée.

Une autre étude est en cours, elle concerne la réalisation d'un réseau de chaleur à énergie bois limité au centre bourg. Ce réseau concernera principalement la salle polyvalente, la mairie, la cure et la maison dite "Sole". Les propriétaires des maisons rigoureusement limitrophes à ce réseau pourront demander de s'y rac-



corder. Nous venons d'avoir aujourd'hui la confirmation que l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), via le contrat territorial de la Métropole, et la Région avaient donné leur accord pour un partenariat financier. C'est donc une très bonne nouvelle qui donne un coup d'accélérateur pour la réalisation de ce projet.

Vous le voyez, 2019 ne prévoit pas de ralentissement dans notre action, mais cette année verra surtout la concrétisation d'un travail que nous avons engagé parfois depuis plusieurs années. Celui d'études, de recherche de financements auprès de nos partenaires, de solutions les plus performantes et adaptées et qui nous a demandé un investissement important, en temps et en énergie.

Permettez-moi maintenant une petite rétrospective sur 2018. Je ferai juste un petit rappel de ce qui a été fait. Bien sur, nous en avons fait l'écho dans nos bulletins municipaux, mais je crois qu'il est intéressant de souligner quelques points saillants.

Je mettrai d'abord un accent particulier sur notre nouveau partenariat avec la CAF qui permet aujourd'hui aux gestionnaires de la crèche « Lou P'tiots » d'envisager l'avenir financier de cette structure avec plus de sérénité. A cet égard, nous adressons nos plus vifs remerciements à Madame Frédérique Puissat qui était, au moment où nous avons travaillé sur ce dossier, 1ère Vice présidente au Département, sachant qu'elle est maintenant Sénatrice. Notre gratitude s'exprime également aux responsables de la CAF et à leurs représentantes sur le terrain.

J'ajoute que, sur ce dossier, Pierre Ribeaud, conseiller départemental, a toujours été un allié de poids depuis de nombreuses années.

Nous avons connu sur ce dossier une belle synergie autour de la volonté affirmée de tous pour sauver cette crèche essentielle à la vie de notre commune.

J'adresse aussi mes remerciements à la directrice, Evelyne Gautier, et à son équipe qui ne ménagent ni leur temps ni leur énergie pour les petits enfants de Quaix.

Je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à la nouvelle présidente en lui témoignant que les présidents qui se sont succédés avant elle auraient aimé trouver une situation financière plus confortable et rassurante comme celle d'aujourd'hui.

Vous vous souvenez sûrement du printemps particulièrement pluvieux de 2016 qui a provoqué un grand glissement de terrain à la Méarie. En 2018 grâce à l'accompagnement technique et financier de la Fédération des Alpagnes de l'Isère des travaux ont été réalisés. Ainsi le chemin restauré est rouvert, les prairies remises en état sont de nouveau exploitables.

Une mention pour la dépollution de la Vence avec la mise en œuvre de sa deuxième tranche. En cette année 2018 encore plus de 5 tonnes de déchets ont pu être retirés du lit de la rivière. Cette opération exemplaire fera l'objet en 2019 de la création de supports pédagogiques par film et exposition.

Mention également aux nouvelles modalités du déneigement aujourd'hui sous-traité qui nous permet de réaliser des économies tout en offrant un service plus performant.

Et puis nous avons aussi ce fil rouge qu'est la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le



fameux PLUI. Ce dossier intercommunal est colossal. Il est conduit par Grenoble-Alpes Métropole, il a débuté en 2015 et il devrait voir son terme en 2020.

Au nom du conseil municipal, j'aborderai maintenant le budget communal en toute sérénité. En effet, nous tenons toujours le cap, celui que nous avons fixé au début de notre mandat, c'est à dire de ne pas augmenter les impôts. Malgré les baisses des dotations de l'Etat que nous avons subi ces dernières années, nous nous sommes efforcés de nous donner les moyens de garder une capacité financière pour conduire nos projets, même s'il a fallu faire des choix, bien sur !

Ainsi, grâce à nos efforts de gestion budgétaire drastiques, nous avons réussi à financer l'achat des anciens locaux de la CCBSC au rez-de-chaussée de la maison Sole, à réaliser notre terrain multisports avec le réaménagement du parking attenant, et à construire un espace de stockage du sel nécessaire à l'entretien des routes l'hiver, en conformité avec les normes de stockage.



Comme nous en sommes au chapitre de la fiscalité, je souhaiterai faire une modeste pédagogie en la matière. En effet, sur votre feuille d'impôts fonciers 2018 certains d'entre vous ont noté une augmentation. Sachez qu'elle n'est pas du fait de la commune mais de l'application de la GEMAPi, c'est à dire la gestion des milieux aquatiques et protection des inondations, qui a été confiée par l'Etat aux intercommunalités. Cette nouvelle taxe devrait permettre la mise en œuvre de tout un ensemble d'aménagements liés à l'eau (aménagement des bassins versants, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau, la défense contre les inondations., la protection et la restauration des zones humides).

Toutefois, si les intercommunalités sont chargées de la mettre en œuvre là où ce sera nécessaire, il me faut vous rappeler que les propriétaires riverains d'un cours d'eau, selon le code de l'environnement, restent bien responsables de leur entretien.

Comme je suis ici dans le sujet de l'intercommunalité, je dois vous dire qu'aujourd'hui les relations avec la Métropole sont apaisées et productives. Vous l'avez compris, je fais un clin d'œil à mon discours des vœux de l'an passé qui était un peu offensif à son encontre. Depuis les choses ont changé et quand les choses vont mieux je le souligne tout autant publiquement.

Ainsi, grâce à la Métropole, on assiste depuis 3 ans maintenant à une baisse du prix de l'eau à Quaix en Charreuse. Le principe de solidarité dans ce domaine poursuit son cours et devrait arriver à l'égalité du prix de l'eau pour la totalité des 49 communes en 2025. Je précise que pour les habitants de Quaix cela correspond à moins 20% sur votre facture par m³ consommé cette année !

Lorsque nous constatons quelques besoins ou dysfonctionnements sur la commune, nous en informons les services de la Métropole. Ainsi, cette année a vu le rajout de bacs de tri sélectif à Montquaix, le réaménagement de la traversée Croix de Chorres pour éviter les débordements d'eau, la réfection des voiries du Chemin des Combes et du Chemin des Clos ont été achevées, etc. En ce qui concerne le réseau de distribution de l'eau potable, la Métropole a réalisé des travaux conséquents de mise en conformité sur les hameaux de Sous la Frette et de Combe Blanche. Elle porte aussi la réalisation d'un assainissement collectif sur une partie du hameau de la Méarie.

Juste avant de clore mon propos je souhaiterai en ma qualité de Président du SIVOM du Néron vous dire qu'à

la suite de l'obtention de subventions de l'Etat et du Département, à concurrence d'un million d'euros chacun, une étape importante dans la réalisation de la nouvelle piscine intercommunale a été franchie. Il s'agit de la pose officielle de la première pierre par le Préfet de l'Isère et le Président du Conseil départemental à mes côtés, le 30 novembre dernier. Ce chantier de grande ampleur verra son terme en 2020 et ouvrira une ère nouvelle pour les sports aquatiques de notre communauté de communes, et au-delà.

Cartes résidents

Vous pouvez dès à présent renouveler ou faire établir votre carte résident pour bénéficier de tarifs préférentiels pour l'accès aux piscines intercommunales. Cette carte réservée aux habitants du SIVOM du Néron est à demander dans votre mairie de résidence ou à la piscine Tournesol de Saint-Martin-le-Vinoux. Munissez-vous d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'une photo.

Vous le voyez nous sommes bien occupés et nous sommes accompagnés dans nos missions et tâches par les employés municipaux.

Vous en connaissez certains que vous rencontrez à la cantine, sur les voies municipales et en mairie. Je les remercie de leur engagement pour notre commune. Cette année notre secrétaire de mairie va nous quitter temporairement pour un congé maternité et elle sera remplacée par une jeune diplômée qui commence sa vie professionnelle dans la fonction publique avec notre commune.

Je souhaite également saluer ici l'engagement tout à fait exemplaire des élus de l'équipe municipale. Une équipe engagée, de véritables alliés. Ils ne comptent ni leur temps ni leur peine. Le fonctionnement de notre société est devenu très complexe et les dossiers n'aboutissent qu'à force de persévérance et d'opiniâtreté. Ils ont la foi du charbonnier, croyez-moi ! Je ne les remercierai jamais assez.

A partir de ce mois de janvier il reste un an et quelques mois jusqu'aux prochaines élections municipales, peut-être au printemps 2020, la date précise n'étant pas encore connue. Cependant soyez assurés que nous garderons la même détermination pour mener à terme le plus possible tous les projets que nous avons engagés.

Comme toujours je veux saluer le travail exemplaire et courageux des membres de nos associations. Ils sont toujours aussi actifs et apportent aux habitants de Quaix l'exemple de ce que peut être une vie de village. Ils créent ce lien social qui nous rapproche, ils offrent cette humanité tellement précieuse.

Avant de nous retrouver autour du verre de l'amitié j'aimerais que nous ayons une pensée toute particulière pour les personnes qui nous ont quitté cette année. Certaines d'entre elles s'étaient investies pour les habitants de notre commune et laisseront un grand vide pour ceux qui les ont côtoyés. On ne parle pas assez de ces acteurs anonymes de notre vie de village aussi discrets qu'efficaces.

Maintenant il est temps pour moi de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2019, avec le meilleur pour vous, votre famille et vos proches.



Plan local d'urbanisme intercommunal : bientôt l'enquête publique

Information de dernière minute : l'enquête publique relative au PLUI instruit par Grenoble Alpes Métropole aura lieu du 1er avril au 24 mai 2019.

Les modalités d'accès à cette enquête vous seront transmises prochainement, notamment via le site internet de la mairie.

"Pouce Quaix" un nouvel outil local pour vos déplacements



Pour suivre l'initiative de nos voisins du Sappey en Chartreuse, un groupe Whats'app⁽¹⁾ intitulé "Pouce Quaix" vient d'être mis en place par des habitants du village pour faciliter le covoiturage des Queylards vers la métropole grenobloise.

Ce groupe permet d'échanger sur les offres et demandes de covoiturages ponctuelles, mais aussi de cartographier les trajets quotidiens pour faciliter les mises en place de covoiturage.

Il suffit juste de vous manifester pour être ajouté au groupe en contactant Mathieu Boucherit à l'adresse mail: mathieuboucherit@hotmail.com.

Nous espérons que cette nouvelle initiative puisse permettre de remplir au maximum les voitures et d'arranger les personnes nécessitant un transport.

⁽¹⁾ Whats'app est une application gratuite sur smartphone qui permet d'envoyer des messages à un groupe très facilement et de manière très réactive.

InterMob : Quand l'Université planche sur nos déplacements

Nous relayons un communiqué de presse que l'Université Grenoble Alpes nous a fait parvenir

"Changez votre mobilité avec l'étude InterMob !

Participez à l'étude scientifique pluridisciplinaire InterMob sur les pratiques individuelles de déplacements sur la Métropole grenobloise.

Cette étude scientifique est portée par quatre laboratoires de recherche du CNRS, de l'INSERM et de l'UGA1 en partenariat avec Grenoble Alpes Métropole et l'ADEME.

Pour participer à cette étude, il vous suffit d'être majeur, d'utiliser votre voiture au moins 4 jours par semaine, de vous déplacer dans la région de Grenoble et de vouloir découvrir d'autres modes de transports.

Nous vous accompagnons, durant plusieurs mois, dans une démarche de changement de vos modes de déplacement. En moyennes tous les trois mois, nous vous confions des capteurs pour connaître le niveau de pollution et le nombre de vos déplacements durant une semaine. Au final, nous vous sollicitons une fois par trimestre sur environ 2 ans. Les informations collectées seront protégées et anonymes.

L'ensemble de ces données visent à améliorer la qualité de vie des habitants de la métropole grenobloise.

Pour participer :

Remplissez le formulaire : <http://bit.ly/InterMob> ou contactez-nous : intermob@univ-grenoble-alpes.fr

Et quand il neige....

La neige qui était restée discrète en ce début d'hiver a fait son apparition dernièrement. Elle nous a rappelé que quelques centimètres de poudreuse peuvent vite perturber la circulation automobile. Lorsque les conditions climatiques l'imposent, deux équipes de déneigement interviennent très vite sur notre commune pour dégager les routes et faciliter nos déplacements.

Il est cependant important de rappeler que les véhicules doivent être équipés de pneus adéquats et que, pour ne pas gêner les opérations de déneigement, il est souhaitable de garer sa voiture le mieux possible. Les prévisions météo sont maintenant suffisamment précises pour que l'on puisse anticiper et prendre des dispositions utiles pour soi-même mais aussi pour les autres.



La crèche

Le maire l'a indiqué dans son discours des vœux, la situation financière de la crèche "Lou P'Tiots" s'améliore grandement. En effet grâce à l'obtention d'un C.E.J. (Contrat Enfance Jeunesse) obtenu en 2017 qui vient désormais, depuis cette fin 2018, consolider chaque année le budget de la crèche. C'est donc le moment de faire un point sur ce budget qui s'alimente à plusieurs sources.



Le plus important partenaire financier de la crèche demeure la Caisse d'Allocations Familiales avec le versement de la PSU (présentation de service unique) à hauteur 108 000 euro pour 2018 et le C.E.J. (Contrat Enfance Jeunesse) pour 64 700 euros versés fin 2018.

La commune attribue quant à elle une subvention de 15 000 euros par an à laquelle s'ajoute 22 500 euros de charges supplétives (mise à disposition des locaux, leur entretien et la fourniture d'eau et d'énergie).

Le Conseil départemental de l'Isère a attribué 4 418 euros de subvention spécifique pour l'aménagement de la structure et le soutien à la parentalité.

Pour 2018 la Mutuelle Sociale Agricole a octroyé des fonds à hauteur de 4 000 euros.

Enfin, pour conclure avec les institutions, la mairie de Proveysieux verse 150 euros. Cette participation est en baisse très nette depuis 3 ans pour des raisons de choix budgétaires propres à cette commune. Ce qui n'empêche aucunement de recevoir des petits proveysards à la crèche de Quaix.

Il faut aussi compter sur la générosité de quelques queylards qui auront fait don à la crèche de 340 euros en 2018. Rappelons que l'année précédente un appel aux dons avait permis de récolter 7 000 euros pour financer la climatisation. Et il y a aussi les recettes des actions menées par les bénévoles lors des fêtes qui représentent un bénéfice de 4 500 euros. C'est un bel exemple d'implication dans la vie du village.

Il faudra bien sûr ajouter la participation des familles qui est établie en fonction des revenus.



Décidément la crèche de Quaix a plutôt le vent en poupe cette année puisque Patricia Treillard (professionnelle de la crèche et tutrice d'une apprentie du lycée la Martellière à Voiron), a été sélectionnée pour participer à un voyage en Finlande dans le cadre de la mobilité professionnelle en Europe. Son implication, son investissement et sa responsabilité ont été reconnus et elle présentera en Finlande l'exemple de la crèche de Quaix. Elle reviendra à n'en pas douter avec un souvenir vivace de l'accueil des tout petits finlandais. Nous suivrons cette expérience dans le prochain bulletin.

Grand débat national



Suite au mouvement des "gilets jaunes" le Président de la République a souhaité permettre l'expression des français au travers d'un "grand débat national" selon quatre thèmes qui doivent répondre aux questions essentielles comme : la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation de l'Etat et des collectivités publiques, la transition écologique et la démocratie et la citoyenneté.

Dans cette démarche, les mairies sont des relais dans le sens où elle mettent à disposition des habitants des moyens de s'exprimer.

A Quaix-en-Chartreuse un "cahier de doléances et de propositions" est disponible aux heures d'ouverture de la mairie. Un formulaire a également été créé sur son site internet www.quaix-en-chartreuse.fr, vous trouverez le lien en page d'accueil, il suffit d'un clic pour y accéder. Ces messages seront ensuite intégrés au "cahier de doléances et de propositions" et ce cahier sera remis à Catherine Kamowski, députée de la 5ème circonscription, qui le transmettra au Gouvernement.

Vous pouvez aussi accéder directement au site national www.granddebat.fr. Ce site permet de collecter les réflexions des français, de connaître les lieux où des débats sont organisés, et d'accéder à bien d'autres informations.

Etat civil - In memoriam *



Elke BRÄUER-KRISCH, épouse de Michael Krisch et mère de Jana, Julia, et Anna, nous a quitté le 10 Septembre 2018. Installée à Quaix depuis 1994, elle s'était investie dans plusieurs associations, d'abord comme trésorière à la crèche et, plus tard, au sein de l'AS Course à pieds et du Quaix des Artistes. Elle faisait également partie

des " Dames Chocolat " pour l'association le Souffle du Mouhoun et participait au Téléthon.

Elle était amoureuse de la Chartreuse et des montagnes qu'elle parcourait à pied ou en vélo, accompagnée par ses amis. On se souvient aussi des nombreux week-end "Course à pied" et des sorties "Pleine Lune" auxquels elle participait, toujours avec un grand sourire et pleine d'énergie.

Serge PUJOL - Décédé le 1er mai 2018

Bernard GALLE-MICHON - Décédé le 18 juillet 2018

Robert DE BELVAL - Décédé le 21 juillet 2018

Jean REY - Décédé le 2 août 2018

Alexandre PANCIAROLA - Décédé le 24 août 2018

Jean-Paul RIGOLLET-BOULONGEOT - Décédé le 4 septembre 2018

Jean PREVITALI - Décédé le 12 octobre 2018

Maria OLIVERO - Décédée le 28 octobre 2018

Pascal CLOITRE - Décédé le 19 novembre 2018

André BRUN - Décédé le 21 novembre 2018

* Pour la rubrique "état civil", les familles dont le défunt était fortement impliqué dans le tissu associatif ont la possibilité de contacter la mairie pour la parution d'un petit texte.

Vie municipale - Informations pratiques

NOUS JOINDRE



Les services administratifs

Téléphone : 04 76 56 82 66

Fax : 04 76 56 82 20

E-mail : mairie@quaix-en-chartreuse.fr ou le formulaire contact du site internet

Adresse postale : 15, place Victor Jaillot - 38950 - Quaix-en-Chartreuse

Le service scolaire et périscolaire

Téléphone : 04 76 56 40 07

E-mail : administration@quaix-en-chartreuse.fr

Les services techniques (pour signaler un problème sur la voirie communale ou sur un équipement géré par la commune)

E-mail : st@quaix-en-chartreuse

Pensez-y, beaucoup
d'informations pratiques sont
disponibles en ligne sur notre site :

www.quaix-en-chartreuse.fr

NOUS RENCONTRER

Les permanences des élus

- > Pierre Faure, maire
- > Jean-Luc Poulet, chargé des affaires scolaires
- > Marie-Christine Viance-Dumolard, chargée de la communication et de la vie publique
- > Yves Thévenin, chargé des services techniques

vous reçoivent sur rendez-vous.

Les permanences du secrétariat

lundi de 13 h 30 à 17 h 00
mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
vendredi de 14 h 00 à 18 h 30

RENCONTRER LE DÉPUTÉ DE LA 5^{ème} CIRCONSCRIPTION

Permanences de Catherine Kamowski

1, rue Conrad Killian - 38950 - Saint-Martin-le-Vinoux
Tel : 04 76 94 28 25

Uniquement sur rendez-vous. La question ou le dossier à traiter doit être transmis au préalable.

A NOTER
Tous les dimanches matins de
7 h 30 à 12 h 00
marché à Quaix
on y peut acheter du pain, des
pâtisseries, des primeurs, des
produits laitiers, de la viande, des
plats tout prêts...